

Département de l'Oise

Arrondissement de Compiègne

Arrêté n° 17-2021

Canton de Compiègne – Nord

**MAIRIE DE BIENVILLE**

Tél : 03.44.83.21.50.

Fax : 03.44.83.20.65.

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

Monsieur le Maire de la Commune de BIENVILLE, (Oise)

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu la demande du 18 juin 2021 présentée par la société CAGNA située TSA 7001 – chez Sogelink – 69134 DARDILLY Cedex, pour la reprise d'enrobé pour le compte Suez dans la rue de la Ferme;

**A R R E T E**

**Article premier** : À partir du 28 juin 2021 et jusqu'au 28 juillet 2021, le stationnement sera interdit et la circulation sera alternée par des feux tricolores dans la rue de la Ferme pour permettre la reprise d'enrobé pour le compte de Suez.

**Article 2** : La signalisation nécessaire sera prise en charge et apposée par la société CAGNA pour permettre l'application de ces dispositions.

**Article 4** : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

**Article 5** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie de CHOISY AU BAC, pour application,
- L'ASVP de Bienville, pour application,
- La société CAGNA.

Fait à Bienville, le 18 juin 2021

Le Maire, Claude DUPRONT

